

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DEMANDE DE SUBVENTION DRAINAGE TERRAINS DES BIGES. AUTORISATION

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à M Hélaudais
Mme Courrèges à M Hélaudais
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à M Mangon

Secrétaire de séance : M Francis Royer.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

DEMANDE DE SUBVENTION DRAINAGE TERRAINS DES BIGES. AUTORISATION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

La commune prévoit de réaliser des travaux d'amélioration des terrains 2 et 3 de la plaine des Biges en 2021.

Ces travaux sont éligibles pour l'obtention d'aides financières :

- Travaux d'amélioration des terrains 2 et 3 de la Plaine des Biges, avec mise en place d'un système de drainage sur les terrains en gazon naturel.
- Ces travaux comprendront, la réalisation d'un collecteur périphérique pour chaque terrain, la pose de regards de visite, la réalisation d'un drainage profond en drain Ø65, la réalisation d'un drainage de surface, le regarnissage pour un montant estimé à 122 500 € HT soit 147 000 € TTC.

Dans le cadre de ce projet d'amélioration des terrains 2 et 3 de la plaine des Biges, la Ville peut espérer avoir une aide financière de la Fédération Française de Football au travers du Fonds d'aide au football amateur (FAFA). L'aide est plafonnée à 20% du coût plafonnée à 20 000 €.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Fédération Française de Football (FFF) ainsi que d'autres organismes.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 juin 2021

pour expédition conforme

Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|--|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | DG21_082 |
| Date de la décision : | 2021-06-29 00:00:00+02 |
| Objet : | DEMANDE DE SUBVENTION DRAINAGE TERRAINS DES BIGES. AUTORISATION |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.5 - Subventions |
| Identifiant unique : | 033-213304496-20210629-DG21_082-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 033-213304496-20210629-DG21_082-DE-1-1_0.xml | text/xml | 881 |
| Nom original : | | |
| DG21_082.pdf | application/pdf | 451695 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-033-213304496-20210629-DG21_082-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 451695 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 1 juillet 2021 à 10h24min13s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 1 juillet 2021 à 10h24min14s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 1 juillet 2021 à 10h24min15s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 1 juillet 2021 à 10h25min11s | Reçu par le MI le 2021-07-01 |